**PROVINCE DE QUÉBEC** **VILLE DE DISRAELI**

Disraeli

# AVIS DE PROMULGATION

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS DE PROMULGATION est donné de ce qui suit :**

Le 14 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 743 amendant le Règlement de zonage numéro 641.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 19 octobre 2026.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 19E JOUR D'OCTOBRE 2026**.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

---

## *Certificat de publication*

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 19e jour du mois d'octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19e jour du mois d'octobre 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière